



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF AVI

Paris, le 25 septembre 2024.

De la télé-réalité au tribunal : Dylan Thiry bientôt jugé pour détournement de fonds. Un tournant !

Le 20 octobre 2025, Dylan Thiry devra répondre des accusations d'abus de confiance qui pèsent contre lui dans l'affaire des cagnottes humanitaires « pour nos enfants » face au tribunal judiciaire de Paris.

Le Collectif AVI, association d'Aide aux Victimes des Influenceurs, et son avocat Maître Raphaël Molina, assisteront les donateurs qui souhaitent se porter partie civile dans cette affaire.

Pour rappel, Dylan Thiry avait créé l'association « Pour nos Enfants » pour porter assistance à des populations défavorisées dans différents pays et en particulier à Madagascar. Il avait ensuite collecté près de 300 000 euros, notamment via des cagnottes en ligne sur la plateforme Cotizup à l'occasion de ses 2 voyages à Madagascar en janvier et à l'été 2022.

Le Collectif AVI a alerté au sujet de ces cagnottes suspectes dès l'été 2022. Il semblait alors que les montants collectés n'étaient pas cohérents avec les déclarations et les images rapportées par Dylan Thiry. Les mois qui ont suivi ont vu s'accumuler les éléments suspects, et surtout, l'opacité totale des finances de « Pour nos enfants ». Cette association a en effet été dissoute fin 2022 sans jamais avoir établi le moindre bilan financier à un quelconque moment de son existence.

CONTACT COLLECTIF AVI

www.collectifavi.com contact@collectifavi.com - Téléphone : 07.84.50.00.01 - X, instagram, snapchat, tiktok : @collectifavi



Soupçonnant un détournement des fonds de l'association, le collectif a aidé plusieurs donateurs à déposer plainte pour « abus de confiance » auprès du parquet de Paris en janvier 2023. Suite à ces dépôts de plainte, une enquête préliminaire a été confiée à la Brigade de Répression de la Délinquance Astucieuse (BRDA).

Le collectif se réjouit de la réactivité et du sérieux des autorités sur cette affaire. Il est important que la justice entende les protagonistes de ce dossier... et en particulier Dylan Thiry qui a par la suite tenté d'organiser plusieurs autres voyages humanitaires (Turquie, Palestine, Comores) qui se sont révélés problématiques à différents niveaux. Le Collectif AVI a par ailleurs coordonné un nouvel ensemble de plaintes ciblant M. Thiry en mars 2024 dans l'affaire de la vente d'écouteurs 21Pods.

Il s'agit de la première annonce de procès d'un influenceur suite à une action du collectif AVI. C'est absolument fondamental. Tant qu'un certain nombre de dérives des « influvateurs » n'auront pas été traitées par la justice, l'insupportable sentiment d'impunité qui existe aujourd'hui dans ce milieu persistera. Il est donc capital que les autres affaires portées à la connaissance de la justice par AVI connaissent rapidement le même sort.

Rappelons en effet que le collectif a été l'origine de plusieurs autres ensembles de plaintes : les investissements frauduleux de Marc et Nadé Blata, la cagnotte « Bel Nya » relayée par Poupette Kenza, les ventes problématiques de cosmétiques de « ByMounamour », les différentes arnaques d'investissements de Laurent « Billionaire », et les multiples promesses non honorées par l'artiste Vincent Faude-mer.

D'autres dossiers sont à ce jour en préparation au sein du Collectif AVI et donneront lieu à de nouvelles actions en justice.

CONTACT COLLECTIF AVI